

G P S

Groupe de projets
et de soutien

ONT COLLABORÉ À LA RÉALISATION DU PROJET ET DU DOCUMENT :

Andrée Beaudin, conseillère-cadre en psychoéducation et éducation spécialisée par intérim

Sabrina Harvey, éducatrice responsable du GPS, Direction de la protection de la jeunesse

Dannie Paquet, chef de service, unités Azimut et Le Passage et gestionnaire responsable du dossier fugue à la Direction de la protection de la jeunesse

Hélène Racine, spécialiste en activités cliniques, Direction de la protection de la jeunesse

ONT COLLABORÉ À LA RÉALISATION DU DOCUMENT :

Mélanie Couture, agente de planification, programmation et de recherche,
Direction de l'enseignement et des affaires universitaires

Marie-Claude Simard, chercheure au Centre de recherche universitaire sur les jeunes
et les familles (CRUJeF)

REMERCIEMENT :

À madame Marie-Hélène Labonté pour son apport à la revue de la littérature

Dans le présent document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

© Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale
2915, avenue du Bourg-Royal
Québec (Québec) G1C 3S2
Téléphone : 418 266-1019
Télécopieur : 418 661-5102

Toute reproduction, totale ou partielle, et tout projet d'adaptation ou de traduction doivent faire l'objet d'une demande écrite et d'une entente préalable entre les parties : droit.auteur.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca

Dépôt légal : 2018

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-550-82606-4 (PDF)



Contexte

Depuis plusieurs années, la problématique de la fugue figure parmi les priorités de la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) et de la Direction jeunesse (DJ) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale (CIUSSS de la Capitale-Nationale), anciennement le Centre jeunesse-Institut universitaire de Québec¹. À cet effet, les employés de la DPJ et de la DJ du CIUSSS de la Capitale-Nationale ont collaboré à plusieurs projets visant à mieux comprendre le phénomène de la fugue et à trouver des pistes de solution pour mieux intervenir auprès des jeunes.

En recherche de solutions face aux fugues répétitives, des intervenants oeuvrant auprès de la clientèle hébergée en centre de réadaptation de la DPJ du CIUSSS de la Capitale-Nationale, supportés par les membres de la direction et en collaboration avec le centre de recherche, ont développé le Groupe de projets et de soutien (GPS) en s'appuyant sur les résultats obtenus par Hamel et coll. (2012) et Pilote et Ngo Nkouth (2013) (Larrivée et Plourde, 2014). Ce groupe souhaite faire découvrir aux jeunes des solutions de rechange à la fugue afin de répondre plus adéquatement à leurs besoins. De plus, le GPS cherche à diminuer la compromission en situation de fugue par la création d'un filet de sécurité et de protection sociale. Celui-ci est développé par l'établissement ou la consolidation de liens avec les partenaires et les personnes significatives pour les jeunes. Le GPS a été expérimenté en 2012 pour la première fois au Centre jeunesse de Québec, établissement maintenant intégré au CIUSSS de la Capitale-Nationale et une seconde édition du GPS a eu lieu en 2016. De plus, le GPS a été reconnu « projet novateur » par le Conseil québécois d'agrément en 2014 et s'inscrit en cohérence avec les recommandations du Guide sur les pratiques relatives au traitement des fugues des jeunes hébergés dans les unités de vie et les foyers de groupe de centres jeunesse (MSSS, 2014).

Ce projet a été développé en conformité avec les différents cadres légaux tels que la Loi sur les services de santé et les services sociaux, la Loi sur la protection de la jeunesse ainsi que la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents.

¹ Le CIUSSS de la Capitale-Nationale a été créé le 1er avril 2015 à la suite de la fusion de 11 établissements publics, dont le Centre jeunesse de Québec-Institut universitaire.



Table des matières

1 › INTRODUCTION	7
2 › LA PHILOSOPHIE ET LES VALEURS DU GPS	11
3 › LA CLIENTÈLE	12
3.1 › Description de la clientèle	12
3.2 › Trajectoire de référence	13
4 › BUT ET OBJECTIFS DU PROJET	14
5 › DESCRIPTION DU CONTENU DU PROGRAMME GPS	15
5.1 › Rencontre de groupe hebdomadaire	16
5.1.1 › Déroulement	16
5.1.2 › Responsabilités des intervenants pendant l'activité de groupe.....	17
5.1.3 › Responsabilités des jeunes	18
5.1.4 › Structure et taille du groupe	18
5.1.5 › Composition du groupe	18
5.1.6 › Espace : lieu du groupe et organisation de l'espace.....	18
5.1.7 › Organisation des déplacements	19
5.1.8 › Temps	19
5.1.9 › Le personnel	19
5.1.10 › Code et procédures	20
5.1.11 › Les moyens de mise en interaction	21
5.2 › Le suivi des jeunes auprès des unités.....	21
5.2.1 › Rencontres individuelles avec le jeune	21
5.2.2 › Rencontres avec le personnel des unités	22
5.3 › L'établissement ou la consolidation de liens avec les partenaires du milieu	23

6 › LE SYSTÈME D'ÉVALUATION ET DE RECONNAISSANCE	24
6.1 › Évaluation en groupe	24
6.2 › Évaluation individuelle	24
6.3 › Reconnaissance.....	24
6.3.1 › Reconnaissance individuelle	24
6.3.2 › Reconnaissance lors du groupe	24
6.4 › Évaluation des retombées du projet	25
7 MODÈLES THÉORIQUES ET APPROCHES CLINIQUES	26
7.1 › Le modèle psychoéducatif	26
7.2 › L'approche motivationnelle	26
CONCLUSION	27
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	28
ANNEXE 1 - DÉROULEMENT TYPIQUE D'UNE PREMIÈRE SÉANCE DE GROUPE	31
ANNEXE 2 - EXEMPLES D'ACTIVITÉS RÉALISÉES DANS LE CADRE DU GPS.....	32
ANNEXE 3 - CONTRAT D'ENGAGEMENT GPS.....	33
ANNEXE 4 - EXEMPLE D'ANIMATION D'UN GROUPE GPS À PARTIR D'UNE UNITÉ D'ENCADREMENT INTENSIF.....	34

Introduction

La mission du CIUSSS de la Capitale-Nationale est de contribuer activement à améliorer la santé globale de la population de son territoire. Il offre aux usagers et à leurs proches des soins, des services de santé et des services sociaux de proximité, intégrés et accessibles (CIUSSS de la Capitale-Nationale, 2017). La Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) du CIUSSS de la Capitale-Nationale a pour mission fondamentale de permettre aux jeunes en difficultés ainsi qu'à leur famille de se reprendre en main afin de trouver un mieux-être sur le plan personnel, familial ou social². Depuis plusieurs années, cette direction est soucieuse de la sécurité et du développement des jeunes en difficulté aux prises avec une problématique de fugue.

La fugue représente un phénomène social préoccupant. Elle survient généralement à l'adolescence, mais peut être expérimentée parfois durant l'enfance. La période de l'adolescence, qui constitue une période de changements, apporte divers niveaux de stress dans la vie des adolescents et place ces derniers dans une position de vulnérabilité (Chung et Elias, 1996; Conseil de la famille et de l'enfance, 2002). C'est donc souvent au cours de l'adolescence que se manifestent certaines difficultés, dont les comportements de fugue (Habimana, Éthier, Petot et Tousignant, 1999; Pelsser, 1989; Saint-Jacques, McKinnon et Potvin, 2000).

Alors que la fugue est considérée par certains comme « un processus normal de prise de distance du jeune » (Bernier, Morissette et Roy, 1992), elle est considérée par d'autres comme un problème de comportement (Messier, 1989). Hamel et ses collègues (2012) soutiennent que « **la fugue constitue un symptôme, une façon de s'exprimer face à une situation qui vraisemblablement ferait obstacle à l'affirmation de divers besoins** ». Les propos de Di Tirro et coll. (2009) vont dans le même sens. Ils affirment « qu'en l'absence de solution, la fugue représente plus fondamentalement un moyen pour les jeunes de résoudre ou de fuir une situation problématique » (Di Tirro et coll., 2009).

1.1 › Définition de la fugue

Au Québec, la fugue ne constitue ni un crime ni un délit. « Toutefois selon le Code civil, le mineur doit résider dans la demeure familiale à moins d'avoir le consentement du titulaire de l'autorité parentale » (Hanigan, 1991). « Cette disposition justifie légalement l'intervention policière qui consiste à retrouver le jeune et à le ramener chez lui » (Hanigan, 1991). De plus, la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) considère qu'une situation de fugue peut compromettre la sécurité et le développement de l'enfant.

L'article 38 tiré de la loi sur la protection de la jeunesse³ stipule que : « Pour l'application de la présente loi, la sécurité ou le développement d'un enfant **est considéré comme compromis** lorsqu'il se retrouve dans une situation d'abandon, de négligence, de mauvais traitements psychologiques, d'abus sexuels ou d'abus physiques ou lorsqu'il présente des troubles de comportement sérieux ».

Paragraphe f) « troubles de comportement sérieux : lorsque l'enfant, de façon grave ou continue, se comporte de manière à porter atteinte à son intégrité physique ou psychologique ou à celle d'autrui et que ses parents ne prennent pas les moyens nécessaires pour mettre fin à la situation ou que l'enfant de 14 ans et plus s'y oppose ».

De même que l'article 38.1 paragraphe a, relate que : « La sécurité ou le développement d'un enfant **peut être considéré comme compromis** : s'il quitte sans autorisation son propre foyer, une famille d'accueil ou une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre de réadaptation ou un centre hospitalier alors que sa situation n'est pas prise en charge par le directeur de la protection de la jeunesse ».

2 Récupéré le 7 février 2018 de l'intranet du Centre jeunesse de Québec, maintenant intégré au CIUSSS de la Capitale-Nationale.

3 Loi sur la protection de la Jeunesse, L.R.Q., c P-34.1

Donc, au sens de la LPJ, la fugue peut être considérée comme un motif justifiant la mise en place de mesures de protection émises par le directeur de la protection de la jeunesse. Depuis 2010, le Cadre normatif – Saisie des données sur les fugues des enfants hébergés dans les unités de réadaptation et les ressources intermédiaires relevant des centres jeunesse (MSSS, 2010), a été élaboré afin d'assurer une uniformité dans la définition de la fugue. Ce cadre définit la fugue de la façon suivante :

« Une fugue survient lorsqu'un enfant quitte, volontairement et sans autorisation de la personne en autorité, une ressource intermédiaire ou une installation maintenue par un centre jeunesse. Cela inclut les non-retours de sorties autorisées où l'enfant, de façon délibérée et non justifiée, ne respecte pas l'heure prévue du retour. En ce sens, toute situation où, lors d'un non-retour de sortie autorisée, on ne peut, dans un délai d'au plus une heure, statuer sur la situation de l'enfant, ce dernier est présumé en fugue. Cette présomption pourra être renversée par la suite sur la base de nouvelles informations » (MSSS, 2010, p.5).

Cette définition impliquant un délai d'au plus une heure se distingue des autres définitions présentes dans la littérature où la durée minimale considérée est d'au moins une nuit passée en dehors du domicile. Ainsi, aux États-Unis, le U.S. Department of Health and Human Services (HHS, 1999, cité dans Slesnick, 2004) définit la fugue comme le fait :

« d'être loin de son milieu de vie sans la permission de son ou ses parents ou du tuteur légal de sa garde ou s'il s'absente de son milieu de vie au moins une nuit sans permission ».

De façon semblable, Hanigan (1991, p. 103), indique que :

« la fugue peut être définie comme le fait, pour un mineur, de quitter volontairement le domicile familial, sans l'autorisation de la personne qui assure sa garde, et ce, pour au moins une nuit ».

Cette définition doit cependant être élargie pour inclure, outre le domicile familial, les autres milieux de vie où le jeune peut demeurer tels que les familles d'accueil, les foyers de groupe, les centres de réadaptation, les centres hospitaliers, etc. (Di Tirro et coll., 2009; Fredette et Plante, 2004; Hamel et coll., 2012; Lavoie-Dugré, 2012). Le statut de mineur du fugueur, le caractère volontaire du départ, l'absence de permission du parent (ou des personnes responsables du jeune) et la durée de l'absence d'au moins une nuit sont les principales notions qui définissent la fugue (De Water et coll., 2004; Hanigan, 1990; Lord, et Messier, 1985; Sedlak, Finkelhor, Hammer et Schultz, 2002, cités par Lavoie-Dugré, 2012).

1.2 > Les programmes s'adressant aux fugueurs

Une recension exhaustive de la littérature sur les meilleures pratiques en matière de fugue permet le constat suivant : il n'existe pas dans la littérature sur la fugue de modèle d'intervention à données probantes qui vise à agir directement sur les comportements de fugue ou leur récurrence.

La littérature scientifique révèle que ce n'est pas tant les comportements de fugue auxquels les programmes doivent s'adresser, mais plutôt les comportements à risque liés à la fugue. Plusieurs chercheurs se penchent sur la consommation de substances (alcool, drogues et médicaments) chez les jeunes fugueurs (Bagley, 2015; Burley et Mayfield, 2001; Edinburgh et Saewyc, 2009; Harper et coll., 2015; Milburn et coll., 2012; Peterson et coll., 2006; Pollio et coll., 2006; Rotheram-Borus et coll., 2003; Saewyc et Edinburgh, 2010; Slesnick et coll., 2013a; Slesnick et coll., 2013b; Slesnick et Prestopnik, 2005; Slesnick, et coll., 2007; Steele et coll., 2003).



Les comportements sexuels à risque, l'exploitation sexuelle et l'abus sexuel occupent une place importante dans la sphère de la fugue (Edinburgh et Saewyc, 2009; Edinburgh et coll., 2012; Harper et coll., 2015; Milburn et coll., 2012; Rotheram-Borus et coll., 2003; Slesnick et Kang, 2008; Steele et coll., 2003). Ils constituent un enjeu de santé publique majeur qu'il est difficile d'ignorer. Les comportements délinquants se retrouvent également au cœur des préoccupations des chercheurs dans le domaine de la fugue (Burley et Mayfield, 2001; Harper et coll., 2015; Milburn et coll., 2012; Slesnick et coll., 2013b).

Ces trois types de comportements (consommation, comportements sexuels à risque, comportements délinquants) font partie de ce que les auteurs ciblent comme étant des **push factors** et des **pull factors**, c'est-à-dire les choses que les jeunes fuient (push factors) et les choses dont les jeunes s'enfuient vers, souhaitent aller retrouver (pull factors) (Starks et coll., 2012). Il est donc primordial de tenir compte notamment de ces comportements destructeurs lorsqu'on s'attarde à la fugue. Pour sortir les jeunes de la rue et la rendre moins attrayante, des pratiques efficaces doivent inclure des composantes visant à réduire ces comportements.

Consommation

Comportements sexuels à risque

Comportements délinquants

Par ailleurs, le réseau social des jeunes et leur réseau familial sont des atouts à favoriser et à valoriser. Les pratiques de réunification familiale mises de l'avant par certains chercheurs (Harper et coll., 2015; Kaewchinda, 2008; Pollio et coll., 2006) méritent d'être investiguées davantage. Les relations familiales, souvent problématiques chez les jeunes fugueurs, doivent être une visée importante de l'intervention auprès de ceux-ci.

L'implication parentale favorise le processus de réunification familiale. Il convient d'encourager cette implication et de promouvoir les avantages de s'intéresser à la vie de l'enfant en général. Sans contredit, les parents ont un important rôle à jouer pour se mobiliser et participer aux diverses décisions et aux interventions entourant leur enfant qui adopte des comportements de fugue. En l'occurrence, les intervenants doivent actualiser leur pratique en ce sens.

En somme, peu d'études concernent explicitement la situation des jeunes hébergés en centre de réadaptation. Toutefois, les éléments qui se dégagent de certains programmes et pratiques recensés semblent efficaces et prometteurs pour la pratique au Québec. Certains de ces éléments sont incontournables dans l'élaboration d'une pratique efficace auprès des fugueurs, notamment l'implication étroite du jeune et de sa famille dans l'intervention; la diversité, la disponibilité, l'accessibilité et la confidentialité des services offerts; la formation et l'information des jeunes et de leurs proches par rapport à la fugue; l'accueil du jeune fugueur et la considération de son expérience; et finalement, la prise en compte des problématiques concomitantes à la fugue.

2

La philosophie et les valeurs du GPS



Les jeunes, bien que désaffiliés et vivant de grandes difficultés, portent en eux des intérêts insoupçonnés ainsi que des capacités et des forces inexploitées. L'intervention vise à mettre en place un groupe d'intérêt clinique et de soutien, dans un contexte qui se veut le plus normalisant possible. Les intervenants estiment qu'en développant le sentiment d'appartenance à un groupe, en leur faisant découvrir un éventail de nouveaux intérêts et en expérimentant des réussites les jeunes pourront éventuellement chercher à combler leurs besoins autrement que par la fugue. De plus, en impliquant les membres de la famille et les partenaires de la communauté dans le groupe, les interventions réalisées dans le cadre du GPS contribuent à développer ou maintenir des relations positives et ultimement créer un filet de sécurité afin de protéger les jeunes tout en diminuant les compromissions en situation de fugue.

Jeunes de
12 à 17 ans

Le Groupe de projet et de soutien (GPS) cible les jeunes fugueurs récurrents, garçons et filles âgés de 12 à 17 ans, hébergés en centre de réadaptation, soit au Gouvernail ou à l'Escale. Il s'adresse à une clientèle vulnérable, désaffiliée, sans projet ni groupe d'appartenance.

3.1 › Description de la clientèle

La proportion de fugueurs représente entre 23 à 25 % de l'ensemble des jeunes hébergés dans les centres de réadaptation au Québec (INESSS, 2017). Toutefois, l'ampleur du phénomène est plus importante dans les centres urbains tel qu'en témoignent les statistiques des CIUSSS et CISSS des grands centres (INESSS 2017).

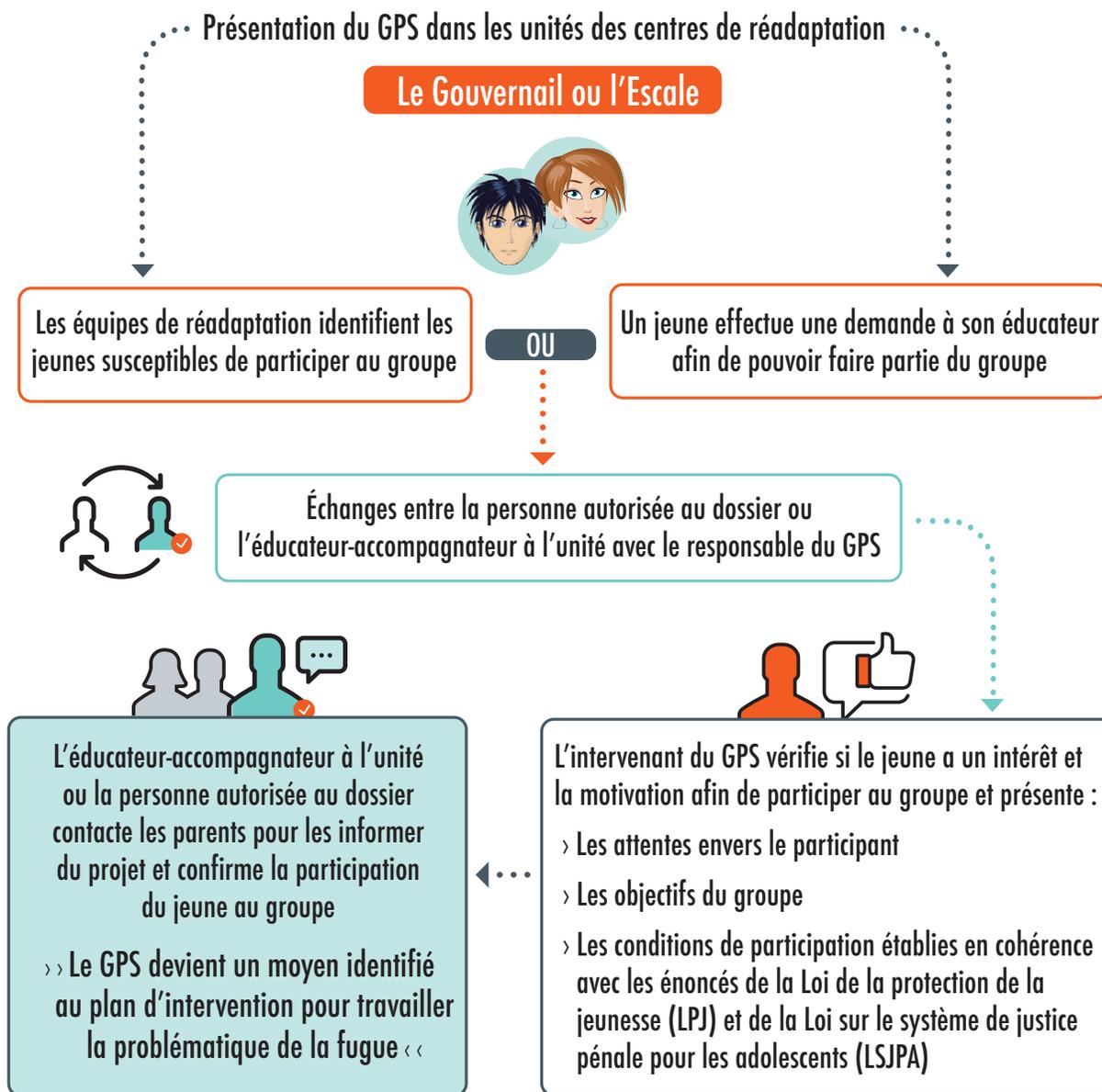
Bien qu'il existe quelques profils de fugueurs distincts, le GPS vise quant à lui **les jeunes fugueurs chroniques qui représentent plus du tiers des fugueurs (34,8 %) (INESSS 2017)**. Ces jeunes ont fugué plus fréquemment que les jeunes représentés dans les autres profils : ils ont fugué sur une longue période au moins une fois et ils reviennent au centre de réadaptation, seuls ou accompagnés des policiers (INESSS, 2017). Le GPS pourrait également être bénéfique à d'autres profils de fugueurs décrits par l'INESSS (2017).

Souvent, les adolescents vulnérables pris en charge par la Direction de la protection de la jeunesse du CIUSSS de la Capitale-Nationale ont peu de personnes significatives dans leur entourage et présentent des histoires familiales difficiles. Dans plusieurs cas, leur famille est aux prises avec des problèmes de négligence, de violence, de santé mentale, de dépendances et d'exclusion sociale (INESSS, 2017) et les jeunes vivent des placements à long terme ou à répétitions. Souvent, ces jeunes sont connus des services depuis plusieurs années et ils ont reçu de multiples interventions en regard des fugues qui n'ont pas procuré les résultats escomptés.

Les jeunes fugueurs présentent parfois des **problématiques associées** telles que :

- Troubles de comportement sérieux (délinquance, exploitation sexuelle, violence, itinérance, consommation d'alcool et de drogues) (INESSS, 2017)
- Gestes d'automutilation et idéations suicidaires
- Troubles mentaux (trouble de l'attachement, troubles déficitaires de l'attention avec ou sans hyperactivité, troubles d'opposition, troubles anxieux, etc. (Pilote, 2013)

3.2 > Trajectoire de référence



Critères d'inclusion/exclusion : Un jeune pourrait ne pas être intégré ou être exclu du groupe s'il est susceptible de causer du tort à d'autres participants. Les intervenants identifieront d'autres pistes d'intervention pour répondre à son besoin et réévalueront la situation si nécessaire au moment jugé opportun.

But et objectifs du projet

BUT

Favoriser le développement d'un « filet de sécurité »
et de protection sociale autour des jeunes fugueurs chroniques

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Permettre aux adolescents
de répondre à leurs différents
besoins en découvrant des
solutions de rechange à la fugue

Diminuer les comportements
à risque

Consolider les partenariats au
sein de la communauté

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Découvrir de nouveaux champs d'intérêts
ou de nouvelles passions

Intégrer de nouveaux champs d'intérêts ou de nouvelles
passions dans la vie de tous les jours (transfert des acquis)

Développer le sentiment d'appartenance à un groupe

Développer leur estime de soi

Identifier leurs besoins liés au choix de la fugue

Développer des relations positives avec les autres
jeunes, leurs parents, leur famille ou autres personnes
significatives de leur entourage

Développer leurs habiletés sociales

Créer des liens avec les intervenants
des organismes communautaires

Description du contenu du programme GPS

Le GPS comprend **trois principales composantes d'interventions**, soient :



1 La rencontre de groupe hebdomadaire

2 Le suivi des jeunes auprès des unités de vie

3 L'établissement ou la consolidation de liens avec les partenaires de la communauté

— Description du groupe —

Le GPS est un **groupe d'intérêt clinique et de soutien** comportant un volet récréatif. Ce groupe n'est pas la prolongation d'une unité de réadaptation, mais plutôt un lieu « normalisant » qui permet les échanges, la communication et le soutien par les pairs. **Le groupe permet de faire découvrir des solutions de rechange à la fugue par le biais de l'expérimentation d'activités hebdomadaires choisies par les jeunes eux-mêmes.** En effet, ce groupe permet aux jeunes de participer à une gamme d'activités intéressantes et stimulantes à **l'extérieur du centre de réadaptation**, ce qui peut contribuer à développer des intérêts et des passions. Ce groupe vise à **favoriser l'engagement** pour identifier des activités et maintenir leur **présence et participation active** au groupe. Le GPS offre un **lieu d'écoute, d'expression et de soutien**, ce qui permet le développement d'un sentiment d'appartenance.

« Participer à une gamme d'activités intéressantes et stimulantes à l'extérieur du centre de réadaptation »

« Développement d'un sentiment d'appartenance »

« Impliquer les proches »



GPS est un programme qui doit s'adapter aux besoins de jeunes désaffiliés, vulnérables, qui s'exposent à différents risques. En ce sens, il pourrait aussi être possible d'animer un groupe GPS à partir d'une unité d'encadrement intensif. Nous vous référons à l'annexe 4 du présent document.

De plus, en ayant l'opportunité de se dépasser sur le plan personnel, en s'appuyant sur leurs forces, **les jeunes expérimentent des situations de succès, ce qui peut contribuer à développer leur estime de soi.** L'ensemble de ces moyens peut concourir à identifier quels besoins non comblés peuvent conduire les jeunes à la fugue. Également, les adolescents sont conviés à solliciter chaque semaine des membres de leur famille, un ami ou une personne significative pour participer aux activités du groupe avec eux.

L'objectif est d'amener la personne significative à être en relation avec le jeune à l'extérieur du groupe GPS et ainsi consolider leurs liens. Les partenaires de la communauté sont également invités à prendre part aux activités pour développer des liens avec les participants et contribuer à tisser un filet de sécurité et de protection sociale pour les jeunes.

5.1 › Rencontre de groupe hebdomadaire

5.1.1 › Déroulement

L'intervenant du GPS est responsable de planifier les deux premières séances de groupe. À cet effet, le lecteur peut se référer à l'annexe 1. Il débute par des activités qui favoriseront la cohésion chez les jeunes. Par la suite, il attribue des responsabilités aux jeunes et ceux-ci participent activement à l'élaboration de la programmation en proposant des activités. Si les jeunes présentent des difficultés à proposer des idées, les intervenants peuvent les accompagner lors de cette étape.

Chaque rencontre s'amorce à la même heure par un accueil de type informel. En effet, il est convenu qu'en début d'activité, les jeunes aient du temps libre pour échanger et s'amuser avec les autres participants ainsi qu'avec les partenaires de la communauté. Le souper se veut convivial et laisse place aux échanges entre les participants. Il est suivi de la **participation à une activité qui a préalablement été choisie par les jeunes** et à laquelle participent l'éducateur, les proches invités ainsi que les partenaires.

À la fin de l'activité, l'éducateur ouvre une discussion d'environ une quinzaine de minutes avec les jeunes afin de favoriser l'introspection et de vérifier leur degré de satisfaction des activités de la soirée. Lors de la première rencontre, les jeunes sont responsables de déterminer ce qu'ils souhaitent planifier comme repas et activités pour les semaines suivantes. Le tableau 1 illustre le déroulement d'une soirée de groupe.

› Tableau 1 : Déroulement typique d'une journée de groupe



ACCUEIL

L'arrivée est toujours prévue à la même heure et l'accueil est plutôt informel. Les jeunes ont du temps libre à l'arrivée pour socialiser entre eux et faire des activités non structurées (exemple : billard).



SOUPER DISCUSSION

Les intervenants, par leurs soupers discussions, tentent de recueillir l'opinion des jeunes sur des thèmes choisis. De plus, les éducateurs soulignent les efforts de la semaine de certains participants (exemple : absence de fugue).

Quand tous les participants ont terminé de manger, ils en profitent pour prendre un moment pour amener les jeunes à s'exprimer sur des éléments de la semaine précédente, souligner leurs efforts (ex. : absence de fugue), au besoin rappeler des règles déjà définies entre eux et organiser leur départ pour l'activité s'il y a lieu.



ACTIVITÉ

Les éducateurs ainsi que les partenaires participent à l'activité avec les jeunes et leurs proches.



RETOUR SUR L'ACTIVITÉ

Au terme de la soirée, une discussion est animée afin de réaliser un retour sur l'activité. Les animateurs posent des questions au groupe pour favoriser l'introspection et recueillir également leur niveau de satisfaction des activités de la soirée. Les jeunes déterminent également ce qu'ils souhaitent comme repas pour la semaine suivante (généralement une livraison d'une commande passée au restaurant). Lorsque le contexte ne s'y prête pas ou que les jeunes se montrent trop fatigués, le retour s'effectue plutôt au début de la rencontre suivante.

5 › Description du contenu du programme GPS

5.1.2 › Responsabilités des intervenants pendant l'activité de groupe

Les activités réalisées dans le cadre du GPS se distinguent de la programmation régulière planifiée et vécue en centre de réadaptation. L'intervenant responsable doit donc, en premier lieu, trouver un local dans la communauté pouvant répondre à ce type de besoin et favoriser un climat convivial afin que les jeunes s'y sentent bien. En effet, l'éducateur veut créer un **climat propice aux échanges** afin que les adolescents puissent s'offrir du soutien entre eux, et ultimement trouver des **solutions de rechange à la fugue**.

Le rôle de l'intervenant responsable du GPS consiste à **favoriser l'autonomisation du groupe** et à faire en sorte que celui-ci **s'autoresponsabilise**. En début de session, il guide le groupe pour l'aider à définir ses propres règles de fonctionnement et, au fil des semaines, il valorise le fait que les jeunes entre eux s'encouragent à les respecter. L'objectif est d'éviter la multiplication des interventions afin de contribuer au développement d'une plus grande autonomie du groupe.

Lors de la planification des activités identifiées par les jeunes, l'intervenant sollicite des animateurs dynamiques capables de transmettre leur passion aux jeunes. Lorsque l'éducateur observe des difficultés en ce qui concerne la participation des jeunes, il agit alors comme un modèle pour favoriser les apprentissages et développer des habiletés chez ceux-ci. Ainsi, il donne lui-même l'exemple lors de la participation aux activités. Même s'il est souhaité que la valorisation vienne avant tout des pairs, les adultes encouragent les jeunes dans leurs efforts et les félicitent de leurs réussites. Ainsi, ils leur permettent de prendre conscience de leurs forces, de développer leur estime de soi et de leur faire vivre des succès. Aussi, les adultes peuvent contribuer à mettre en valeur un jeune qui a déjà de l'expérience dans une activité spécifique afin qu'il agisse à titre de modèle pour ses pairs.

Lorsque l'intervenant du GPS observe des intérêts particuliers chez les jeunes durant les activités explorées, il s'assure de transmettre cette information à l'éducateur-accompagnateur de l'unité. Le GPS leur permet de bénéficier de plusieurs opportunités à partir du groupe. Il arrive régulièrement que les participants vivent un type d'activité pour la première fois de leur vie. Il est intéressant qu'ils puissent découvrir de nouveaux champs d'intérêt, de reconnaître leurs forces et ultimement de les encourager à s'investir dans de nouvelles activités en faisant des choix différents. Le GPS permet aux jeunes de se connecter sur le monde extérieur, d'envisager différentes possibilités qui pourront éventuellement leur permettre de trouver des solutions de rechange à la fugue.

L'intervenant du GPS doit également faire valoir l'importance pour **le jeune d'être accompagné d'un parent ou d'un proche lors de l'activité de groupe**. En effet, il est souhaitable que les jeunes développent ou maintiennent des liens avec des personnes significatives de leur entourage et que l'unité du jeune s'assure de travailler aussi en ce sens.

« Développer des champs d'intérêts pour trouver des solutions de rechange à la fugue »

« Les interventions associées au GPS sont réalisées dans un contexte qui se veut le plus normalisant possible »

« Créer un espace d'autonomie ». (MSSS, 2014)

« Permettre aux jeunes de prendre conscience de leurs forces, de développer leur estime de soi et leur faire vivre des succès »

De plus, il est recommandé que l'éducateur sensibilise le groupe vers le développement et l'actualisation d'un projet à teneur humanitaire afin de favoriser la cohésion. Un tel projet pourrait aussi permettre aux jeunes de développer leur capacité d'empathie.

Enfin, l'intervenant du GPS a un rôle à jouer auprès des partenaires de la communauté afin de discuter de leurs rôles attendus lors du groupe et du **partenariat à développer** avec eux lorsque les jeunes sont en fugue. Les partenaires pourront ainsi présenter leurs services et leur fonctionnement afin de se faire connaître des jeunes. Ils pourront créer des liens avec ceux-ci et favoriser la création d'un « filet de sécurité », tout en aidant à diminuer les risques de compromission lors des fugues.

5.1.3 › Responsabilités des jeunes

Les jeunes sont responsables d'investir les efforts nécessaires afin de découvrir des solutions de rechange à leur problématique de fugue. Ils doivent donc être présents aux rencontres hebdomadaires du groupe, proposer des idées d'activités accessibles et les expérimenter avec leurs pairs. Les jeunes doivent également participer activement au sein du groupe, en exprimant leurs idées ainsi qu'en encourageant et en soutenant les autres, tout en respectant les règles qu'ils ont eux-mêmes convenues conformément à leur contrat d'engagement.

Une liste d'exemples d'activités pouvant être expérimentées lors du GPS est intégrée en annexe 2.

5.1.4 › Structure et taille du groupe

Le GPS est un groupe ouvert qui permet aux jeunes déjà inscrits d'influencer positivement la mobilisation et l'accueil de nouveaux jeunes. Également, cette structure permet de favoriser l'accessibilité au groupe pour les nouveaux jeunes hébergés qui pourraient bénéficier de cette modalité d'intervention. La taille est variable en raison de la nature ouverte du groupe mais le nombre idéal est de huit jeunes afin de permettre à chacun de s'exprimer et de donner son opinion.

5.1.5 › Composition du groupe

Le groupe est accompagné par minimalement un intervenant (idéalement deux) issu du secteur réadaptation de l'établissement et les partenaires de la communauté impliqués (voir ci-dessous). De plus, tel que mentionné ci-dessus, chaque jeune est encouragé à venir accompagné d'un proche ou d'un ami.

5.1.6 › Espace : lieu du groupe et organisation de l'espace

Un local accessible **dans la communauté**, externe au centre de réadaptation, favorisant une ambiance accueillante, rassembleuse, décontractée et pouvant ressembler à une maison des jeunes est privilégié afin de créer un environnement normalisant (ex : local dans un centre communautaire). L'espace doit favoriser une période d'autonomie et de liberté afin de répondre aux besoins individuels des participants. L'organisation de l'espace doit favoriser également les initiatives et les interactions entre les différents participants (par exemple, salle aménagée avec des divans, table ronde pour les repas, et jeux intérieurs (baby foot, ping pong) et extérieurs (terrain de basket-ball).

5 › Description du contenu du programme GPS

5.1.7 › Organisation des déplacements

Le local permet de rendre accessible le lieu en autobus et donne la possibilité à un jeune qui termine l'école ou le travail ou encore à un jeune en fugue de venir rejoindre le groupe. Pour les autres jeunes, les déplacements peuvent être assumés par les intervenants (éducateurs ou travailleurs de rue).

5.1.8 › Temps

Les activités du groupe sont idéalement offertes en continu, à raison d'une rencontre par semaine d'en moyenne cinq heures et demie chacune. Le jeune peut participer au groupe tant que celui-ci répond à ses besoins (prévention, soutien, etc.).

La fin de l'intervention a lieu lorsque :

- le jeune a développé d'autres stratégies que la fugue pour répondre à ses besoins (atteinte des objectifs d'intervention);
- le placement du jeune a atteint son terme;
- le jeune obtient l'âge de la majorité.

*Certains jeunes ayant atteint l'âge de la majorité peuvent être invités au groupe pour rencontrer les plus jeunes et agir comme pairs aidants.

5.1.9 › Le personnel

Il est recommandé qu'un intervenant soit libéré à temps complet afin de pouvoir se consacrer à la problématique de la fugue. L'intervenant partage ainsi son temps entre le GPS, l'animation d'ateliers de prévention de la fugue et le soutien aux intervenants des équipes de réadaptation. Lors des soirées de groupe, la présence d'un deuxième intervenant est requise afin de faciliter les interventions ainsi que les interactions entre les participants.

L'intervenant responsable du GPS doit faire preuve d'une certaine souplesse ainsi que d'un leadership mobilisateur pour accompagner le groupe dans la communauté. Certaines caractéristiques spécifiques sont souhaitables chez l'intervenant telles que : une excellente capacité d'adaptation; la croyance aux forces des jeunes malgré leurs grandes difficultés; des aptitudes à faire face aux imprévus et à gérer l'ambiguïté; une gestion adéquate du stress; un souci d'entretenir des partenariats de qualité; un bon sens de l'organisation et une grande prédisposition à gérer le temps et les priorités.

5.1.10 › Code et procédures

Certaines règles concernant les conditions de participation sont prescrites par les lois régissant la pratique. Il est également convenu que les proches des jeunes participant au groupe doivent les respecter.

Voici les règles que doivent considérer les intervenants de la DPJ du CIUSSS de la Capitale-Nationale, en cohérence avec les obligations légales prescrites par la Loi de la protection de la jeunesse (LPJ) et de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA) :

- En vertu de la LSJPA, si un jeune se présente au GPS et qu'un mandat d'arrestation est en vigueur, l'éducateur GPS sera dans l'obligation de téléphoner aux policiers.
- En vertu de la LPJ et du mandat d'amener et de rechercher, voici certaines nuances importantes à partir d'un exemple concret :

Un jeune est en fugue et le niveau d'inquiétude est tel qu'il est envisagé de faire autoriser un mandat de rechercher et d'amener par le tribunal. Dans ce cas-ci, il est suggéré, avant d'en arriver à saisir le tribunal de notre demande, que la personne autorisée et l'intervenant responsable du jeune se concertent à savoir s'il est possible d'assumer le risque que le jeune se présente à l'activité GPS et que le personnel présent puisse l'influencer favorablement afin qu'il revienne dans son unité et ainsi mettre un terme à la fugue.

Si les intervenants conviennent qu'il est possible d'assumer ce délai, il est indiqué de reporter la demande du mandat. En contrepartie, si le niveau d'inquiétude est tel qu'il est impossible d'attendre, la personne autorisée saisira le tribunal afin qu'il autorise un mandat de rechercher et d'amener. Dès que le mandat sera autorisé, il y a obligation d'en tenir compte. Dans ce cas-ci, si le jeune se présente à l'activité GPS, l'éducateur présent devra lui nommer ses obligations, soit de s'assurer de le ramener dans son unité dans les meilleurs délais pour mettre un terme à sa fugue (il se montrera disponible pour le reconduire au centre de réadaptation). Dans le cas contraire, l'éducateur doit contacter les policiers pour venir exécuter le mandat de rechercher et d'amener. Une fois qu'il est autorisé, le mandat ne peut être ignoré en aucun cas.

Si un jeune se présente au groupe pendant qu'il est en fugue, les éducateurs l'accueillent et lui reflètent qu'ils apprécient le fait de le revoir. Ils interviennent auprès du jeune de façon à l'inciter à revenir avec eux au terme de la soirée.

- Si les intervenants doutent qu'un jeune soit en état d'intoxication, l'éducateur évalue la situation et sa capacité à participer au groupe. En fonction de l'état du jeune, l'éducateur prend les décisions qui s'imposent telles que lui permettre de participer aux activités de la soirée ou de prendre entente afin qu'il soit raccompagné à l'unité. Dans toutes les situations où un jeune se présente en état d'intoxication, l'unité est avisée.

Tel que mentionné précédemment, à ces règles s'ajoutent celles que le groupe a établies.

5 › Description du contenu du programme GPS

5.1.11 › Les moyens de mise en interaction

— Autonomisation du groupe —

L'empowerment est le précepte de base. Les jeunes ont un pouvoir de décision dans le groupe, notamment pour déterminer le choix des activités et définir leurs propres règles de fonctionnement. Il est attendu que le fait de développer un sentiment d'appartenance contribue à favoriser une certaine assiduité au groupe. En effet, les jeunes se motivent et s'encouragent entre eux concernant leur présence au groupe et pour découvrir des solutions de rechange à la fugue.

— La découverte et la place à l'imprévu —

L'animation est réalisée de façon informelle afin de créer un climat propice aux échanges. Les jeunes doivent avoir le sentiment que les interventions sont réalisées dans un contexte normalisant. Ils expérimentent toutes sortes d'activités nouvelles dans la communauté et l'intervenant est tenu de gérer les situations imprévues lors de celles-ci.

— Implication des personnes significatives —

Bien que plusieurs participants aient peu de personnes significatives dans leur entourage les intervenants favorisent leur implication, ce qui permet de renouer, de maintenir ou de développer des liens avec celles-ci.

— Implication des partenaires —

Lors des rencontres de groupe, les partenaires développent des liens avec les jeunes et présentent comment ils sont susceptibles de les aider. Ceux-ci deviennent même parfois des personnes significatives dans la vie des jeunes que ces derniers peuvent contacter en cas de besoin. De plus, étant donné que les jeunes se retrouvent parfois en situation de fugue, l'implication des travailleurs de rue et des organismes communautaires permet de créer un filet de protection sociale et de sécurité autour d'eux.

5.2 › Le suivi des jeunes auprès des unités

Le GPS doit être un moyen identifié au plan d'intervention afin de prévenir les fugues. L'intervenant du GPS devient donc une personne pivot pour accompagner le jeune face à sa problématique, de même que l'équipe associée à l'unité de réadaptation.

« Impliquer le jeune dans son plan d'intervention »

5.2.1 Rencontres individuelles avec le jeune

— Avant de débiter le groupe —

Le jeune est rencontré afin de vérifier son intérêt et sa motivation à prendre part au groupe, de s'assurer qu'il est en mesure d'y adhérer, de s'investir et de respecter les règles présentées. Un contrat d'engagement avec l'identification d'objectifs spécifiques est développé en collaboration avec le jeune, en concordance avec les objectifs de son plan d'intervention.

— Pendant la période de fréquentation du groupe —

Chaque semaine, l'intervenant du GPS nourrit l'alliance thérapeutique et rencontre individuellement les jeunes pour échanger autour de leurs implications, de leurs engagements, de leurs objectifs personnels, de leur état de bien-être, ainsi que de leurs motivations à participer au groupe. **Les objectifs sont discutés de manière hebdomadaire et réévalués au besoin.**

L'intervenant se montre disponible pour recevoir les appels des jeunes au besoin.

Lorsque les jeunes sont en fugue, il est requis de faire des démarches pour demeurer en contact avec eux. Ces derniers sont aussi invités à communiquer avec leur parent ou leur intervenant pour donner des nouvelles (exemples : appeler à l'unité, utiliser les médias sociaux tels que Facebook⁴, demander à un intervenant d'un organisme communautaire d'appeler les intervenants de son unité de réadaptation, etc.). La recommandation s'applique aussi pour les parents et toute autre personne qui reçoit des informations. La communication lors de la fugue est une responsabilité partagée. Lorsque l'intervenant communique avec le jeune, il inscrit une note à son dossier. De plus, si le contexte légal le permet, l'éducateur peut aussi proposer au jeune d'aller le chercher⁵. Il est convenu qu'un jeune qui est en fugue puisse venir participer au groupe. Toutefois, l'intervenant du GPS va façonner ses interventions de manière à motiver le jeune à revenir au centre de réadaptation à la fin de l'activité.

5.2.2 Rencontres avec le personnel des unités

D'abord, l'intervenant responsable du projet GPS effectue un suivi hebdomadaire du jeune en contactant l'éducateur-accompagnateur à l'unité une à deux fois par semaine pour s'enquérir de lui et aborder le sujet de la fugue et ses différents enjeux. Il y a également discussion reliée aux objectifs poursuivis par sa participation au GPS. Dans un contexte de fugue, l'éducateur du GPS pourrait également être mis à contribution en participant à des rencontres cliniques. Il se montre disponible pour aider les équipes à trouver des pistes de solution pour intervenir auprès de certains jeunes pour lesquels les interventions mises en place ne permettent pas de répondre à leurs besoins. Tel que mentionné précédemment, il s'assure également de transmettre les informations sur l'intérêt que le jeune a démontré envers certaines activités lors du GPS afin que les conditions favorables soient mises en place pour la pratique de ceux-ci. Il est requis que l'éducateur-accompagnateur à l'unité facilite la poursuite de la pratique de ce nouvel intérêt dans le quotidien, s'il y a lieu.

« Chacune des étapes : « l'avant », le « pendant » et « l'après » fugue sont travaillées avec le jeune et avec les différents intervenants ».

L'intervenant du GPS a également un rôle important en ce qui concerne la transmission des connaissances reliées aux bonnes pratiques en regard de la fugue. De plus, tout en accompagnant le jeune, il informe également le personnel sur les meilleures interventions à préconiser avant, pendant et après la fugue conformément au guide de pratique sur la fugue du MSSS. De plus, il fait la promotion des outils développés par l'équipe du projet GPS et prodigue des conseils quant à leur utilisation.

4 L'optimisation de l'utilisation des médias sociaux est en cours de réflexion et en attente d'un avis légal et éthique du MSSS au CIUSSS de la Capitale-Nationale.

5 Dans le contexte où la présence d'un mandat d'arrestation est en vigueur, l'intervenant ne peut aller lui-même chercher un jeune.

5 › Description du contenu du programme GPS

5.3 › L'établissement ou la consolidation de liens avec les partenaires du milieu

Dans un premier temps, il importe d'identifier quels sont les partenaires actifs de la région en regard de la problématique de la fugue. Dans la région de Québec, les partenaires ayant été identifiés pour participer au GPS sont le Squat Basse-Ville⁶, le Projet Intervention Prostitution Québec (PIPQ)⁷, la Maison Dauphine⁸ ainsi que le Service de police de la Ville de Québec (SPVQ). Avant le groupe, une discussion préalable avec ceux-ci doit être réalisée pour préciser les rôles de chacun, les attentes, le type de partenariat à adopter et les règles de confidentialité, etc.

Aussi, l'intervenant du GPS doit faire en sorte de maintenir les liens avec les partenaires tout au long du processus. Chaque semaine, il les contacte afin de leur transmettre l'ensemble de l'information pertinente concernant la prochaine activité (ex. : concertation sur les thèmes à privilégier) et les inviter à participer au GPS. Le rôle de ces partenaires consiste à se faire connaître pour ultimement devenir des personnes significatives dans la vie de l'adolescent. Le partenariat favorise la communication entre les intervenants du GPS et les travailleurs de rue et contribue à optimiser le filet de sécurité et de protection sociale autour des jeunes fugueurs chroniques participant au groupe GPS (interventions avant, pendant et après la fugue). En effet, par leur contact privilégié lors du groupe, chaque adulte qui gravite autour du projet GPS partage la même intention, soit celle de créer une alliance thérapeutique solide avec les jeunes afin de créer un filet de protection sociale. Le service de police est également un partenaire important. L'invitation d'un policier ou d'un enquêteur jeunesse à une rencontre de groupe permet de favoriser la communication entre les jeunes et le corps policier (une tenue de civil est alors suggérée).

« Création d'un filet de sécurité et de protection sociale »

6 « Mission du Squat basse-ville : Offrir un lieu d'hébergement et d'accueil ainsi qu'un service de travail de rue pour les adolescents de 12 à 17 ans en fugue, en rupture avec leur milieu d'appartenance ou en situation d'itinérance. Offrir des logements subventionnés à de jeunes adultes de 18 à 25 ans qui n'ont pas nécessairement un projet de vie défini ou qui ont encore des comportements et des attitudes imprégnés d'un mode de vie de rue. » Tiré du site Internet : <http://squatbv.com/qui-sommes-nous/>

7 « La mission du Projet Intervention Prostitution Québec (PIPQ) est de venir en aide aux garçons, aux filles et aux femmes en lien avec la dynamique prostitutionnelle: •En développant des alternatives et des solutions correspondant à leurs besoins et à leurs choix de vie; •En informant les jeunes et la population en général sur les causes et les conséquences de la dynamique prostitutionnelle; •En apportant un soutien aux intervenants de la communauté qui travaillent auprès de ces personnes; » Tiré du site Internet : <http://www.pipq.org/index.php>

8 « La Dauphine a pour principe d'accueillir inconditionnellement les jeunes de la rue de 12 à 29 ans. Il s'agit d'un milieu ouvert, axé sur la volonté d'aider les jeunes de la rue, dans le respect de la différence. » Tiré du site Internet : <http://www.maisondauphine.org/services>

Le système d'évaluation et de reconnaissance

6.1 › Évaluation en groupe

À la fin de chaque séance, les adultes animent une discussion avec le groupe afin de faire une rétroaction sur l'ensemble des activités de la soirée. Le contenu des échanges est inscrit dans le journal de bord de l'intervenant GPS.

6.2 › Évaluation individuelle

Une évaluation individuelle est réalisée de façon trimestrielle ou lorsqu'un jeune cesse de fréquenter le groupe. En effet, une brève entrevue individuelle est réalisée par l'intervenant GPS afin de savoir si le jeune a découvert de nouveaux champs d'intérêt, s'il a pratiqué à nouveau des activités dans son quotidien, s'il peut nommer certaines de ses forces et identifier des comportements alternatifs à la fugue. L'éducateur questionne également le jeune relativement à sa perception de la qualité de ses relations avec les autres et vérifie s'il a repris contact avec des personnes significatives de son entourage. De plus, les questions porteront sur les contacts établis avec les organismes communautaires. L'éducateur GPS présente ensuite le bilan à l'intervenant social et à l'éducateur-accompagnateur à l'unité.

6.3 › Reconnaissance

6.3.1 › Reconnaissance individuelle

À chaque semaine, l'intervenant GPS s'assure par différents moyens de maintenir, d'encourager et de reconnaître les efforts réalisés afin de développer l'estime de soi des participants. L'équipe de l'unité de réadaptation du jeune est invitée à faire de même pour encourager l'adolescent dans ses bons choix.

« Développer
l'estime de soi »

6.3.2 › Reconnaissance lors du groupe

Les éducateurs du groupe tentent de valoriser le plus possible les forces de chacun des jeunes. Par exemple, si un jeune a des connaissances ou des habiletés particulières lors d'une activité, il pourra devenir un modèle pour les autres.

Lors du souper, de façon informelle, l'éducateur souligne les efforts qu'un participant a effectués pendant la ou les dernières semaines. Par exemple, l'éducateur valorisera un jeune qui a présenté des comportements adéquats durant la semaine, qui n'a pas fugué et qui a trouvé une ou des solutions de rechange à la fugue, etc.

À la fin de l'activité, l'éducateur souligne verbalement les efforts ou la performance particulière d'un participant.

6 › Le système d'évaluation et de reconnaissance

6.4 › Évaluation des retombées du projet

Un rapport intitulé « **Description et analyse du groupe de projets et de soutien (GPS) auprès de jeunes fugueurs répétitifs suivis dans les milieux de réadaptation au Centre jeunesse de Québec-Institut universitaire** » a été déposé en 2013. Ce rapport renseigne sur les retombées de la première expérimentation du GPS évaluées auprès des jeunes, des intervenants ainsi que des partenaires de la communauté (Pilote, Nkouth et Quessy, 2013).

Ainsi, selon Pilote et coll. (2013), le GPS a permis de diminuer le nombre de fugues et leur durée tout en permettant de maintenir davantage de contacts avec les intervenants pendant les épisodes de fugue. En effet, les jeunes ont indiqué que le GPS occupait leurs esprits et qu'ils ne ressentaient pas autant l'envie de fuguer puisqu'ils avaient l'opportunité de vivre de nouvelles activités leur permettant de se dépasser.

De plus, les résultats ont démontré que les jeunes ont pu développer un sentiment d'appartenance à un groupe. Les jeunes ainsi que les intervenants des différents organismes ayant collaboré au projet ont indiqué que les adolescents ont acquis une meilleure connaissance des ressources communautaires et qu'ils ont créé des liens de confiance avec les travailleurs de rue et les intervenants. Ainsi, cela a permis de créer un filet de sécurité et de protection sociale auprès des jeunes. Le même rapport a mentionné que les jeunes ont été unanimes sur le fait d'avoir retiré de grands bénéfices de leur participation au GPS.



Modèles théoriques et approches cliniques

7.1 › Le modèle psychoéducatif

Le modèle psychoéducatif élaboré au Québec constitue un modèle de référence pertinent et utile à l'intervention de réadaptation qui propose aux éducateurs un cadre de référence pour l'accompagnement des enfants dans l'organisation du milieu de vie et dans la planification des activités d'apprentissage.

Le modèle psychoéducatif « fournit une méthodologie systématique et des principes d'action capables d'intégrer les différentes facettes de l'intervention de réadaptation, sans toutefois en restreindre la capacité d'invention et d'innovation » (Le Blanc, 2011).

Proposant un ensemble de concepts utiles à ce type d'intervention, le modèle psychoéducatif s'avère intéressant pour orchestrer cette action, quel que soit l'environnement dans lequel l'intervention est réalisée »⁹. Ce modèle organise entre elles les activités professionnelles que nécessite une intervention de réadaptation rigoureuse. Il identifie les diverses composantes à prendre en compte dans l'élaboration d'une intervention de réadaptation et les articule entre elles. Il favorise chez l'intervenant le développement du savoir-être essentiel à un vécu partagé de qualité (MSSS, 2013).

Le modèle psychoéducatif est aussi un modèle compatible avec l'approche bioécologique qui vise « la reprise ou la poursuite du développement d'une personne en travaillant à recréer des liens positifs entre celle-ci, sa famille et son milieu » (Le Blanc, 2011).

7.2 › L'approche motivationnelle

L'approche motivationnelle est un style relationnel qui repose sur la collaboration aidant-aidé en partant de la croyance que chacun possède la capacité de changer. En étant centré sur la personne dans sa globalité tout en respectant les résistances possibles, l'éducateur vise à développer la motivation du jeune pour l'amener à amorcer un changement tout en renforçant son sentiment d'efficacité personnelle. Ainsi, par l'entrevue motivationnelle, l'éducateur utilise le cycle du changement ainsi que les diverses interventions et nombreux outils préconisés afin d'aider l'adolescent à se mobiliser dans son processus de réadaptation. Il cherche aussi à l'aider dans l'atteinte des objectifs identifiés (CJQ-IU, 2012a).

⁹ MSSS (2013), Cadre de référence pour une pratique rigoureuse de l'intervention en réadaptation auprès des enfants, des jeunes et de leurs parents en CSSS et en CJ. Programme services Jeunes en difficulté.

8

Conclusion



Dans la foulée des préoccupations concernant le phénomène de la fugue des jeunes hébergés en centre de réadaptation, le programme GPS, reconnu novateur par le Conseil québécois d'agrément, vise à proposer des pistes d'intervention afin de favoriser le développement de solutions de rechange à la fugue. Ainsi, ce programme actualise les meilleures pratiques, conformément au guide du MSSS, et intègre les différentes recommandations du plan d'action ministériel.

Les intervenants œuvrant auprès des jeunes en difficulté font face à de réels défis en lien avec la vulnérabilité et les comportements à risque de cette clientèle. Ce programme suggère des interventions permettant un accompagnement spécifique et un meilleur soutien clinique afin d'offrir une réponse adaptée aux besoins de ces jeunes.

Le phénomène de la fugue chez les jeunes constitue une problématique de société. Toutefois, en travaillant de concert avec la communauté et les proches et en suscitant leur engagement, les interventions ciblées permettront de favoriser un meilleur filet de sécurité et de protection sociale.

Références bibliographiques

Bagley, A. (2015). The value of return home interviews and follow-up support when young people go missing - A social return on investment analysis. Cheshire : Railway Children.

Bernier, L., Morissette, A., Roy, G. (1992). La fugue chez les adolescents : épisode d'un parcours biographique. *Apprentissage et Socialisation*, 15(1), 63-72.

Burley, M. et Mayfield, J.(2001). At-risk and runaway youth in Washington State: Outcomes for youth admitted to secure crisis residential centers and mandatory chemical dependency treatment. Washington: Washington State Institute for Public Policy. Repéré à http://www.wsipp.wa.gov/ReportFile/777/Wsipp_At-Risk-and-Runaway-Youth-in-Washington-State-Outcomes-for-Youth-Admitted-to-Secure-Crisis-Residential-Centers-and-Mandatory-Chemical-Dependency-Treatment_Full-Report.pdf.

Centre jeunesse de Québec-Institut universitaire (2013). Offre de service clinique voir autrement pour faire une différence dans la vie des enfants et des familles vulnérables. Québec : CJQ-IU.

Chung, H., Elias, M. (1996). Patterns of adolescent involvement in problem behaviors: relationship to self-efficacy, social competence, and life events. *American Journal of Community Psychology*, 24(6), 771-784.

Conseil de la famille et de l'enfance (2002). Les familles avec adolescents, entre le doute et l'incertitude. Le rapport 2001-2002 sur la situation et les besoins des familles et des enfants. Québec : Conseil de la famille et de l'enfance. Repéré à www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/cfe_autres_famille_avec_adolescents.pdf

De Water, G.V., Vettenburg, N.W. et Glowacz, F. (2004). Fuguer...pour fuir quoi? Étude sur le profil et le vécu des fugueurs en Belgique. Bruxelles: Child Focus.

< 28 > Di Tirro, A., Hamel, S., Flamand, S. et Courchesne, A. (2011). Les fugues répétitives à l'adolescence influencent-elles le passage à la vie adulte? Repéré à <http://jeunesenfugue.ca/downloads/les-fugues-repetitives-a-l-adolescence.pdf>

Edinburgh, L., Huemann, E., Richtman, K., Marboe, A.M. et Saewyc, E. (2012). The safe harbors youth intervention project: Inter-sectoral collaboration to address sexual exploitation in Minnesota. *Nursing Reports*, 2(1),18-24.

Edinburgh, L.D. et Saewyc, E.M. (2009). A novel, intensive home-visiting intervention for runaway, sexually exploited girls. *Journal for Specialists in Pediatric Nursing*, 14(1),41-8.

Fredette, C. et Plante, D. (2004). Le phénomène de la fugue à l'adolescence. Guide d'accompagnement et d'intervention. Montréal : Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire.

Habimana, E., Éthier, L.S., Petot, Djaouida et Tousignant, M. (1999). Psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent : approche intégrative. Boucherville : Gaëtan Morin Éditeur.

Hamel, S. (2012). Rejoindre les mineurs en fugue dans la rue : une responsabilité commune en protection de l'enfance. Trois-Rivières : Université du Québec à Trois-Rivières.

9 › Références bibliographiques

Hanigan, P. (1991). *La jeunesse en difficulté : Comprendre pour mieux intervenir*. Québec : Les Presses de l'Université du Québec.

Harper, G.W., Tyler D. et Vance G.J. et DiNicola J.(2015). A family reunification intervention for runaway youth and their parents/guardians: The home free program. *Child & Youth Services*, 36(2), 150-72.

Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS). *Portrait des fugueurs et des pratiques actuelles en matière de fugues auprès des jeunes hébergés en centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation au Québec*. Rapport rédigé par Isabelle Beaudoin et Danielle Tremblay, Québec, Qc : INESSS; 2017. 74p. Repéré à https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/Rapports/ServicesSociaux/INESSS_Portrait_Fugue.pdf

Kaewchinda M. (2008). *Runaway youth: predictors of family reunification* (Thèse de doctorat). University of Minnesota.

Lavoie-Dugré, S. (2012). *La fugue du domicile familial à l'adolescence, une expérience perturbante* (Mémoire de maîtrise). Université Laval.

Larrivée, M.-C., Plourde, D. (2014). *Le GPS Groupe de projets et de soutien*. Dossier de présentation en vue de l'obtention d'une bonification à la certification Milieu novateur décernée par le Conseil québécois d'agrément. Québec : CJQ-IU.

Le Blanc, A. (2011). *Le modèle psychoéducatif tel que visé au CJM-IU*. Défi jeunesse. *Revue professionnelle du Conseil multidisciplinaire du CJM-IU*. Vol. XVIII, no 1, octobre, p. 4-20.

Lord, G. (1985). *La fugue du foyer familial à l'adolescence*. Montréal : Comité sur la protection de la jeunesse.

Messier, C. (1989). *Les troubles de comportement à l'adolescence et leur traitement en centre d'accueil de réadaptation à la suite d'une ordonnance de protection*. Québec : Commission de protection des droits de la jeunesse.

Milburn, N.G., Iribarren, F.J., Rice E., Lightfoot, M., Solorio, R., Rotheram-Borus, M.J., et al. (2012). A family intervention to reduce sexual risk behavior, substance use, and delinquency among newly homeless youth. *Journal of Adolescent Health*, 50(4), 358-64.

Ministère de la Santé et des Services sociaux(2018). *Plan d'action. Les fugues en centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation : prévenir et mieux intervenir*. Direction des communications. Québec : MSSS. Repéré à <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2017/17-839-02W.pdf>

Ministère de la Santé et des Services sociaux (2013). *Guide sur les pratiques relatives au traitement des fugues des jeunes hébergés dans les unités de vie et les foyers de groupe de centres jeunesse*. Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux. Québec : MSSS. Repéré à <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2013/13-839-05W.pdf>

Ministère de la Santé et des Services sociaux (2010). *Cadre normatif - Saisie des données sur les fugues des enfants hébergés dans les unités de réadaptation et les ressources intermédiaires relevant des centres jeunesse*. Québec : MSSS. Repéré à <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2013/13-839-05W.pdf>

Pelsser, R. (1989). *Manuel de psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent*. Boucherville, Québec : Gaëtan Morin Éditeur.

Peterson, P.L., Baer, J.S., Wells, E.A., Ginzler J.A. et Garrett S.B. (2006). Short-term effects of a brief motivational intervention to reduce alcohol and drug risk among homeless adolescents. *Psychology of addictive behaviors*, 20(3), 254.

Pilote, C. Nkouth, B.N., Quessy, S. (2013). Description et analyse du Groupe de projets et de soutien auprès de jeunes fugueurs récidivistes suivis dans les milieux de réadaptation. Direction du développement de la pratique professionnelle et des affaires universitaires, Centre jeunesse de Québec-Institut universitaire. Québec : CJQ-IU.

Pollio, D.E., Thompson, S.J., Tobias, L., Reid, D. et Spitznagel, E. (2006). Longitudinal outcomes for youth receiving runaway/homeless shelter services. *Journal of Youth and Adolescence*, 35(5), 859-66.

Rotheram-Borus, M.J., Song, J., Gwadz, M., Lee, M., Van Rossem R. et Koopman C. (2003). Reductions in HIV risk among runaway youth. *Prevention Science*, 4(3),173-87.

Saewyc, E.M. et Edinborough, L.D. (2010). Restoring healthy developmental trajectories for sexually exploited young runaway girls: Fostering protective factors and reducing risk behaviors. *Journal of Adolescent Health*, 46(2),180-8.

Saint-Jacques, M., McKinnon, S. et Potvin, P. (2000). Les problèmes de comportement chez les jeunes. Comprendre et agir efficacement. Québec : Centre jeunesse de Québec, Institut universitaire sur les jeunes en difficulté.

Slesnick, N. (2004). *Our runaway and homeless youth: A guide to understanding*. West port, CT. US: Praeger publishers/Greenwood Publishing Group.

Slesnick, N., Erdem, G., Bartle-Haring, S. et Brigham, G.S. (2013a). Intervention with substance-abusing runaway adolescents and their families: Results of a randomized clinical trial. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 81(4), 600-14.

Slesnick, N., Guo, X. et Feng, X. (2013b). Change in parent- and child-reported internalizing and externalizing behaviors among substance abusing runaways: The effects of family and individual treatments. *Journal of Youth and Adolescence*, 42(7), 980-93.

Slesnick, N et Kang, M.J. (2008). The impact of an integrated treatment on HIV risk behavior among homeless youth: a randomized controlled trial. *Journal of behavioral medicine*, 31(1), 45-59.

Slesnick, N. et Prestopnik, J.L. (2005). Ecologically based family therapy outcome with substance abusing runaway adolescents. *Journal of Adolescence*, 28(2), 277-98.

Slesnick, N, Prestopnik, J.L., Meyers, R.J. et Glassman, M. (2007). Treatment outcome for street-living, homeless youth. *Addictive Behaviors*, 32(6), 1237-51.

Starks L, Kendall S. et Whitley J. (2012). REACH: A new model of intervention for children before, during and after they run away. Cheshire : Railway Children. Repéré à <https://railwaychildren.org.uk/media/37982/reach-evaluation-executive-summary.pdf>

Steele RW, Ramgoolam A, Evans Jr J. (2003). Health services for homeless adolescents. *Seminars in Pediatric Infectious Diseases*, 14(1),38-42.

Lois :

Loi sur la protection de la Jeunesse, L.R.Q., c P-34.1

Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, L.C.2002, c.1

Déroulement typique d'une première séance de groupe



ACCUEIL

Les éducateurs accueillent les jeunes et offrent du temps libre lors de l'arrivée afin qu'ils puissent socialiser entre eux et faire des activités non structurées (exemple : billard).



SOUPER DISCUSSION

Il n'y a pas d'animation formelle et les adultes participants tentent de créer un climat convivial.



ACTIVITÉ

Les éducateurs procèdent d'abord à la présentation des partenaires présents (travailleurs de rue) et expliquent aux jeunes le rôle de ceux-ci et comment ils peuvent les soutenir.

Après le souper, une activité brise-glace est organisée (exemple : découper dans des revues des photos qui les définissent afin qu'ils puissent ensuite se présenter chacun à tour de rôle au groupe). Par la suite, les éducateurs expliquent le fonctionnement du groupe GPS et discutent des valeurs. Ce sont les jeunes qui doivent définir leurs propres règles de fonctionnement. Ensuite, les éducateurs demandent aux jeunes de mettre sur papier des idées d'activités qu'ils aimeraient faire lors des séances hebdomadaires du groupe.

L'activité peut se terminer par des jeux libres (exemple : billard, ping-pong etc.).



RETOUR SUR L'ACTIVITÉ

À la fin de la séance, il y a une période d'échanges où les éducateurs questionnent les jeunes relativement à leur satisfaction de l'activité et ceux-ci décident ce qu'ils souhaiteraient comme repas la semaine suivante. Le retour au centre de réadaptation est effectué ensuite¹⁰.

¹⁰ Le retour peut s'effectuer par le transport en commun, les voitures du personnel ou par la voiture de la flotte automobile de l'établissement.

Exemples d'activités réalisées dans le cadre du GPS

— Cette liste n'est pas exhaustive et illustre des exemples d'activités choisies par les jeunes —

- Atelier Graffiti
- Escalade
- Atelier d'écriture de chansons
- Cours de planche à neige
- Atelier photographie
- Atelier de massothérapie
- Cours de *breakdance*
- Enregistrement musical
- Initiation à la boxe
- Peinture sur céramique
- Équitation
- Karting
- Visionnement de film et discussion
- Arbre en arbre
- Rafting
- Activités artistiques (ex. : peinture)
- Activités d'arts martiaux
- CrossFit
- Visites des partenaires communautaires de la Ville de Québec
- Bénévolat



Contrat d'engagement GPS

— Mes objectifs personnels (en lien avec mon plan d'intervention) —

— Mes attentes par rapport au GPS —

— Mon rôle/apport/engagements au GPS —

Signature

Exemple d'animation d'un groupe GPS à partir d'une unité d'encadrement intensif

Certains jeunes à risque peuvent se retrouver de façon récurrente en milieu sécuritaire en lien avec leur problématique de fugue et les nombreux risques auxquels ils s'exposent. Force est de constater que ces moments créent une intermittence sur la participation au groupe GPS dans la communauté. Si on considère que les meilleures pratiques nous amènent à intervenir avant/pendant et après la fugue, il est nécessaire d'envisager de solidifier le filet de sécurité à partir de l'unité d'encadrement intensif.

Les intervenants GPS font équipe avec les éducateurs de l'unité et conviennent ensemble d'un moment où il est possible d'animer ces activités GPS. Les intervenants du milieu communautaire sont fortement invités à se joindre à eux.

Dans ce contexte, le choix des activités devra tenir compte des limites imposées par le milieu sécuritaire dû au fait que les jeunes ne peuvent pas sortir du centre de réadaptation.

Tout en respectant la philosophie du programme GPS, en plus des objectifs décrits en page 14, nous souhaitons aussi :

- Utiliser le séjour en encadrement intensif pour poursuivre le travail entourant les facteurs de risque et de protection
- Créer et/ou maintenir l'alliance thérapeutique avec les intervenants du groupe GPS

Possibilités d'activités à réaliser dans le cadre du GPS :

- Ateliers d'écriture (musique)
- Création de graffitis
- Conférences thématiques
- Activités sportives avec différents partenaires invités
- Repas discussion



G P S

Groupe de projets
et de soutien

**Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Capitale-Nationale**

Québec 